REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0622

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Rue et impasse du Marais - Renouvellement de conduites eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme

service : Direction générale - Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagorne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémian (pouvoir à M. Barthelémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009

Délibération n° 2009-0622

commission principale :	proximité et environnement
commune (s) :	Villeurbanne
objet :	**Rue et impasse du Marais - Renouvellement de conduites eau potable - Individualisation de l'autorisation de programme**
service :	Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le programme 2009 des opérations globalisées dans le domaine de l'eau potable s'inscrit dans le cadre des politiques publiques adoptées par le plan de mandat 2009/2014 et de la programmation pluriannuelle des investissements pour chaque politique définie par délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008.

Ainsi ce programme concourt à la politique publique de la communauté urbaine pour la gestion du cycle de l'eau au titre de l'axe d'intervention - garantir l'alimentation en eau potable de la population du Grand Lyon.

L'opération faisant l'objet de la présente délibération constitue l'une des opérations retenues dans le cadre de la programmation pour 2009 des interventions sur le réseau d'eau potable.

Cet ensemble d'opérations permettra de dépasser le ratio de 90 % des investissements consacrés à la rénovation du patrimoine de la Communauté urbaine.

L'opération proposée consiste en la pose de conduites d'eau potable de diamètres 150 et 180 mm sur 280 mètres de longueur situées rue et impasse du Marais à Villeurbanne.

Cette opération est liée à des problèmes de vétusté du réseau existant.

Le matériau existant est la fonte grise et sera remplacé par une fonte ductile de qualité alimentaire.

Le coût global se décompose en deux parties :

- une partie travaux, estimée à 170 000 € HT,

- une partie regroupant les postes de dépenses connexes, estimées à 85 000 € HT, comprenant les essais préalables à la réception des ouvrages, les récolements, les réfections définitives de chaussée, le coût des branchements ainsi que des raccordements, confiés au fermier au titre des travaux exclusifs prévus par les contrats d'affermage.

Il est proposé au Conseil de valider le projet qui lui est soumis pour la pose de canalisations d'eau potable rue et impasse du Marais à Villeurbanne pour un montant de 255 000 € HT soit 304 980 € TTC en dépenses et de décider l'individualisation en dépense à partir de l'autorisation de programme globale gérer le cycle de l'eau sur le long terme (axe d'intervention - garantir l'alimentation en eau potable de la population du Grand Lyon) d'une autorisation de programme à hauteur de 255 000 € HT soit 304 980 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de pose de conduites d'eau potable rue et impasse du Marais à Villeurbanne.

2° - Décide de l'individualisation d'une autorisation de programme à partir de l'autorisation de programme globale gérer le cycle de l'eau sur le long terme (axe d'intervention - garantir l'alimentation en eau potable de la population du Grand Lyon) à hauteur de 255 000 € HT soit 304 980 € TTC en dépenses pour cette opération dont 49 980 € de TVA récupérable. La dépense sera réalisée en 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.